

Mme Rebecca Ruiz
Cheffe du DSAS
Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne

Lausanne, le 26 août 2022

Subvention cantonale et indexation des salaires dans la CCT Santé

Madame la Cheffe du DSAS,

À l'occasion de la rentrée politique et en prévision de la construction du budget 2023, notre syndicat attire votre attention sur la nécessité d'une adaptation des subventions dans le secteur de la CCT sanitaire afin de permettre l'indexation complète des salaires. En effet, l'ensemble des salarié-e-s subit une baisse de salaire du fait des hausses de prix et nous attendons de votre département qu'il joue son rôle de garant de la CCT.

Nous rappelons que celle-ci intègre dans son texte la pleine compensation du renchérissement sur le modèle de ce qui est prévu pour le personnel soumis à la Loi sur le personnel. La situation du secteur est telle qu'il appartient à l'Etat d'apporter l'entier des montants nécessaires à l'octroi de ladite indexation.

Pour rappel voici l'article de la CCT Sanitaire qui traite de cette question :

« 3.3 *Adaptation du salaire au renchérissement*

L'échelle des salaires est adaptée à l'augmentation du coût de la vie le 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année précédente. Cette adaptation peut être moindre ou ne pas être accordée, en fonction de ce que le personnel des établissements sanitaires publics du Canton de Vaud recevra à ce titre. »

En vous remerciant d'avance des démarches que vous entreprendrez, nous vous présentons, Madame la Cheffe du DSAS, nos meilleures salutations.

Pour le SSP-Vaud

Vanessa Monney
(Secrétaire)

Raphael Ramuz
(Secrétaire)

